DEPARTEMENT **DES DEUX-SEVRES** 

## VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021** 

Délibération n° D-2021-451

de Ville - Approbation de l'avant projet

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal: le 08/12/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire

et affichage intégral : le 21/12/2021

Requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Valérie BELY-VOLLAND

# Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Eric PERSAIS, avant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

### Excusés:

Madame Noélie FERREIRA.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2021**

Délibération n° D-2021-451

# **Direction de l'Espace Public**

Requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville - Approbation de l'avant projet

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville, le Conseil municipal a, par délibérations en date du :

- 6 juillet 2020, approuvé le programme des travaux ainsi que l'enveloppe financière, affectée d'un montant prévisionnel de 1 900 000,00 € HT ;
- 15 mars 2021, intégré en tranches optionnelles les rues de l'Abreuvoir et du Palais, portant ainsi l'enveloppe financière affectée aux travaux à 2 417 000,00 € HT et approuvé le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe composée de PHYTOLAB/MAGNUM ARCHITECTES et Urbanistes/ARTELIA/STUDIO VICARINI pour un montant provisoire total de rémunération de 287 856,72 € TTC.

L'élaboration de l'avant-projet a fait l'objet de nombreuses consultations et concertations et a permis d'aboutir à une proposition donnant la part belle au végétal et aux déplacements piétons. Les aménagements seront qualitatifs avec une forte proportion de revêtements pierre et la conception conduira à un apaisement de la circulation, propice à la sécurité, en particulier au droit de l'école Michelet.

Par ailleurs, pour une meilleure cohérence avec les aménagements existants, il est proposé d'intégrer dans le périmètre de l'opération le tronçon de la rue Du Guesclin situé entre la rue de la Préfecture et la place du Donjon.

Le coût de l'avant-projet ainsi conçu est estimé à :

- 1 994 888,09 € HT, soit 2 393 865,71 € TTC pour la tranche ferme (place Martin Bastard, rue Emile Bèche, rue de l'Hôtel de Ville, rue de la Préfecture, place des Tribunaux). L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage s'élevait à 1 900 000,00 € HT soit 2 280 000,00 € TTC.
- 543 494,88 € HT, soit 652 193,86 € TTC pour la tranche optionnelle (rue du Palais, rue de l'Abreuvoir). L'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage s'élevait à 517 000,00 € HT soit 620 400,00 € TTC ;
- 102 168,00 € HT, soit 122 601,60 € TTC pour la tranche optionnelle (rue Du Guesclin).

pour un total global de 2 640 550,97 € HT soit 3 168 661,16 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant-projet (AVP) élaboré par le maître d'œuvre ;

- fixer le coût prévisionnel des travaux tel qu'il ressort de l'AVP.

# LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 2
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX





# **VUE PERSPECTIVE: PROJET**



# LE PROJET LUMIERE Perspective de nuit de la place Martin Bastard















# **VUE PERSPECTIVE - PROJET**

